N° 174 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

(3 Messidor an 112)

Mercredi 22 Juin 1904

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux Bureaux du journal; à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LA POLITIQUE

LES LEÇONS DU REVERS

Les déceptions de la Russie dans ses entreprises d'Extrême-Orient auront sans doute pour effet de ramener ce grand empire sur lui-même, et de lui faire comprendre la nécessité de se consacrer aux immenses problèmes de sa politique intérieure. L'amie et l'alliée de la France trouvera dans ce travail plus de profit et plus de gloire que dans une politique d'annexions et de conquêtes qui ne procure, la plupart du temps, que des illusions payées bien cher, et qui doit paraître d'autant plus inutile à l'empire russe qu'il s'étend déjà sur une si vaste partie du monde en Europe et en Asie.

Le tsar Nicolas et ses conseillers ont compris, par les révélations soudaines de cette guerre, combien l'organisation de la Russie leur était peu connue, combien l'état de l'administration, des armées, des arsenaux, des flottes, recélaient d'obscurités jusqu'alors impénétrables aux regards les plus vigilants.

Etablir un contrôle sérieux sur la mise en œuvre des ressources d'un si grand empire, habité par tant de populations différentes, créer une administration vraiment soucieuse de ses devoirs, mettre en exploitation ces vastes étendues de terres qui n'attendent que le travail des hommes de bonne volonté, encourager l'industrie, les manufactures, le perfectionnement scientifique du système des mines, et préparer les lois nécessaires à cette nouvelle Russie industrielle et ouvrière qui vient doubler les richesses de l'ancienne Russie agricole; propager l'instruction, l'esprit de méthode, les habitudes de propreté et d'hygiène parmi ces millions d'êtres humains laissés jusqu'à présent dans l'ignorance, malgré tous les efforts des Tsars, depuis Pierre 1er, instituer des écoles professionnelles, donner une instruction réelle, non seulement aux paysans, mais aux soldats et aux marins : voilà les parties principales de la tâche qui s'impose au gouvernement de la Russie !

Les revers de la campagne en Mandchourie et en Corée, et les malheurs de la flotte russe ont projeté une lumière bien cruelle mais bien instructive sur les défauts profonds d'un état de choses qui était demeuré caché au Tsar et à ses ministres.

On comprend aujourd'hui, à St-Pétersbourg, combien on était loin de posséder une organisation en rapport avec la grandeur de l'empire et avec les besoins de notre époque, pour tenir la Russie à la hauteur de son rôle, en face des autres nations civilisées du globe.

Depuis que les premières lueurs de l'instruction et de la civilisation ont commencé à pénétrer dans l'intérieur de la Russie, le Tsarisme s'était habitué à penser qu'il suffirait, par ses propres forces, à une si grande œuvre, et que les moyens de l'autorité absolue et de l'autocratie sans limites pourraient civiliser et instruire une si grande masse d'hommes. On s'imaginait que l'astre du Tsar, par ses seuls rayons, dissiperait une quantité si formidable de ténèbres !

Le grand problème politique et social, qu'il s'agisse de la Russie ou de tout autre pays, est toujours d'apprendre aux hommes et aux peuples à tenir eux-mêmes le soin de leurs affaires, à se gouverner, à s'administrer, à cultiver la terre, à fabriquer les produits nécessaires à la vie, par le mouvement propre de leur volonté et de leur prévoyance naturelle, et non point par le commandement d'un maître unique absolument incapable de surveiller de si grands intérêts et de faire, par lui-même, l'éducation de millions d'hommes !

Jamais l'impuissance radicale du despotisme, même animé des meilleures intentions, n'a été démontrée d'une manière plus évidente, car le tsarisme est bien la forme la plus complète et la plus absolue du pouvoir qu'il y ait dans l'humanité; et cependant ce pouvoir immense, environné d'un prestige sans pareil, vient de rencontrer sa borne; sa confiance en lui-même a été grièvement blessée, et il s'est aperçu que toutes les ressources sur lesquelles il croyait pouvoir compter, ont manqué à son appel au jour du danger.

Ce n'est pas que les soldats et les marins de la Russie n'aient apporté à la défense du Tsar et de la Patrie un courage indomptable, tous prêts à mourir et à se faire sauter, avec leurs forteresses ou avec leurs vaisseaux; mais les sacrifices les plus généreux ne donnent pas la solution des questions, et les flots de sang répandus sans compter, ne peuvent pas suppléer au manque d'organisation, dans les temps actuels.

Ainsi ces deux grandes vérités ont apparu : c'est que l'organisation des services publics, l'administration des armées, des flottes, des finances, l'éducation professionnelle des administrateurs eux-mêmes, et l'éducation du peuple entier, sont demeurées dans l'état le plus défectueux, malgré les terribles efforts des Tsars, de puis Pierre 1er, et que cet état de choses ne peut être amélioré que par les progrès de la liberté politique et morale dans ce grand corps.

Les Russes intelligents, comme ils le sont en grand nombre, se rendent bien compte que l'idéal de la Russie n'est pas de s'annexer la Mandchourie, la Corée, l'Inde, la Perse, Constantinople, la Norvège du Nord, et d'écraser sous un joug de fer la Finlande ! Mais de cultiver dans la paix le vrai domaine russe, qui constitue par lui-même le plus grand empire du monde, et d'élever sur ce domaine un vrai corps de nation organisée, et se développant dans toute la liberté compatible avec les mœurs et les caractères.

C'est là une politique nouvelle qui s'ouvre pour la Russie, et qui marche mieux pour son avenir et pour sa puissance que des rêves de mégalomanie irréalisables.

Hector DEPASSE.

AU JOUR LE JOUR

Après la fête

Cette « fête de l'enseignement », qui a été célébrée, dimanche, de façon si grandiose, dans toute la France, a réuni dans un même sentiment de sympathie profonde pour l'école laïque, d'admiration et de bienveillance affectueuse pour nos vaillants instituteurs, tous les libres citoyens de la République.

Mêlés ces républicains timorés et défaillants qui, naguère leur passé, sont aujourd'hui les associés fidèles des adversaires de nos lois scolaires, n'ont pas cru pouvoir rester en dehors de ce grand mouvement, et, plus ou moins franchement, y participèrent.

Leur préoccupation, il est vrai, a été d'en restreindre l'étendue et d'en atténuer la démocratique signification.

Et l'*Echo du Nord* s'évertue à ne voir dans les éloquents discours prononcés, à Paris et à Lille, que ce conseil donné aux instituteurs : « Ne faites pas de politique ! »

—Ne faites pas de politique !... Qu'est-ce à dire ? Et les alliés des cléricaux prétendent-ils refuser à l'instituteur l'exercice de ses droits de citoyen ? Pendant que le curé « fait » lui, presque toujours, de la politique, et de la plus mauvaise, de la plus violente et de la plus haineuse, il serait interdit à l'instituteur d'opposer à ces menées anti-républicaines une action légale, ferme, réservée, sa parole loyale, raisonnable et prudente ?

Oui, à l'instituteur, comme à tout fonctionnaire, une réserve s'impose, conséquence de sa situation et du caractère de sa fonction.

Mais, quand il défend nos institutions démocratiques, quand il acclame la République, son président, le chef de son gouvernement, il n'exerce pas seulement un droit, il accomplit son devoir. Et les milliers d'instituteurs qui acclamèrent dimanche le nom d'Emile Combes à la fête de l'Enseignement laïque, faisaient de la meilleure et de la plus louable politique.

⁂

Cette fête a, d'ailleurs, permis aux instituteurs d'apprécier les sentiments des réactionnaires à leur endroit.

La *Dépêche*, encore, garde quelque retenu. C'est une tactique habituelle à cet organe des jésuites de feindre une « bienveillance » envers les « choses » et les hommes de l'enseignement officiel » comme envers les « hommes et les choses de l'enseignement libre ».

Tout le monde sait ce qui se cache sous cette hypocrisie.

Les véritables sentiments des cléricaux sont exprimés par la *Croix*.

Pour elle, la fête du 19 juin ne fut que « lolichonneries scolaires n'offrant pour les gens sérieux — nous attendions : « pour les honnêtes gens » — qu'un médiocre intérêt. » « On hausse les épaules et l'on plaint les pauvres petits enfants confiés *par la tyrannie de la loi* à des maîtres dont les détails de cette fête révèlent le pauvre caractère et la vulgarité des sentiments ».

L'élévation du caractère et la noblesse des sentiments, comme le sérieux, comme l'honnêteté, sont, on le sait, le privilège des cléricaux en général, et des frères ignorantins en particulier.

Et la loi est tyrannique qui a enlevé à ces chers frères le monopole de l'enseignement !

⁂

A vrai dire, nous préférons cette franchise, dans sa brutalité et sa grossièreté, à l'habileté cauteleuse et perfide de la *Dépêche*.

Celle-ci comprend bien que les cléricaux, même avec l'alliance et l'appui des républicains renégats, ne peuvent arriver d'un seul coup au but qu'ils poursuivent : l'abolition de l'école sans Dieu ».

Elle veut procéder par étapes.

Pour le moment, il s'agit, sous prétexte d'égalité, d'obtenir les mêmes faveurs aux associations d'ancienne élèves, qu'ils soient des écoles laïques ou des écoles congréganistes.

C'est le principe qu'il faut établir.

Logiquement, on demandera ensuite, comme cela existe dans les communes à municipalités cléricales, des subventions pour les élèves des écoles des frères. N'est-il pas vrai, ô *Dépêche* ?

Et comme ces dernières sont déjà — et seront encore après la sécularisation — subventionnées par les riches catholiques, on arrive ainsi à détourner les enfants des établissements laïques.

L'*Echo du Nord* continue de se taire à ce sujet. Il il doit être, en effet, très embarrassé.

Il voudrait bien ne point s'engager dans la voie cléricale où la *Dépêche* prétend l'entraîner. Mais la lutte contre les écoles laïques a toujours été le principal objectif des cléricaux. On peut être certain qu'ils n'y renonceront pas. Et, bon gré mal gré, il faudra que les « modérés » du Conseil municipal les suivent.

Georges ROBERT.

M. Demagny et le duc d'Orléans

On lit dans le *Gil Blas* :

On a rapporté qu'à la mort de M. Demagny l'ouvrier du coffre-fort qu'il possédait personnellement au Crédit Lyonnais réservait quelques surprises : 1.800.000 francs d'or, un collier de brillants destiné à Mme M..., cantatrice célèbre, et une lettre du duc d'Orléans s'y trouvèrent enfermés.

Rectifions ce dernier détail. Ce n'est pas une lettre, mais plusieurs qui furent saisies dans le coffre-fort, toute une correspondance qui témoignait de relations constantes entre le secrétaire général du ministère de l'intérieur et le duc d'Orléans. Ces lettres avaient de l'époque où s'engageait le procès devant la Haute-Cour, et écrites, lorsqu'on les connaîtra, jetteront celles-ci un jour singulier sur certains agissements politiques.

Et alors on répétera ce mot de M. Waldeck-Rousseau qu'on aimi questionnait sur sa sécurité :

— Ce dont je suis cruellement atteint, c'est de la trahison de Demagny !

A la mort de M. Demagny, lorsque la clef du coffre-fort fut trouvée dans son tiroir, un personnage politique fut désigné pour suivre l'inventaire des papiers. Il assista donc à la découverte des correspondances, des billets de banque et du collier. Il reconnut les lettres comme intéressant l'Etat — et ces lettres allèrent au ministère de l'intérieur. Où sont-elles aujourd'hui ?

M. Combes a parlé « d'intérêt supérieur ». L'origine de ce trésor mystérieux touche donc à quelque grave secret ? Les Chartreux, M. Chabert, le duc d'Orléans et la vie privée de M. Demagny ont-ils un rapport assez direct ? Il est permis, pour ceux qui connaissent les « dessous » de la politique pratiquée par M. Demagny, de le supposer. Attendons. Nous saurons bientôt comment ce « coffre-fort » intéressait à si haut point la République et l'Etat.

D'ailleurs, on rappelle encore que la scour de M. Demagny, prieure d'un couvent de Bénédictines du Calvaire, fut récemment saisie-mentit avec le secrétaire général de l'intérieur. Elle lui adressait lettres et demandes apostillées et cassait ses protégés.

Une nouvelle version

La *Presse associée* nous communique, sur le trésor de M. Demagny et la lettre du duc d'Orléans, les renseignements suivants, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

Un ami de M. Demagny est venu nous trouver et nous a donné le mot de l'énigme sur les quatorze cent mille francs trouvés dans les coffres du Crédit Lyonnais.

— Nous aurions désiré, nous a déclaré cet ami, ne pas parler de ces choses, par égard pour une veuve et pour deux filleules encore en deuil; mais, devant de misérables insinuations, il est mieux froisser de légitimes susceptibilités que de laisser dénoncer un mort accusé par ceux là mêmes qui devraient le défendre et qui l'attaquent par des insinuations « qui décèlent leur origine ».

Voici donc la vérité : M. Demagny était très riche personnellement. Il possédait des millions, un grand immeuble au 93 de l'avenue des Champs-Elysées, et, en outre, il a longtemps cumulé de gros traitements, celui de conseiller d'Etat, de secrétaire général de la Légion d'honneur et de secrétaire général du ministère de l'intérieur, soit en tout, 48.000 francs par an.

Ajoutez que le père de M. Demagny, propriétaire des fermes où se fabrique le fameux beurre d'Isigny, plusieurs fois millionnaire, remettait souvent des sommes considérables à son fils.

Ici, nous touchons à un point délicat, mais il faut tout dire : M. Demagny, quoique marié, avait une liaison avec une artiste de l'Opéra ; pour protéger, M. Demagny avait accolé parmi les hommes grêles de la dame au duc d'Orléans, qui sut pour elle un caprice qui n'est plus un secret. Quand il quitta le ministère, M. Demagny, qui l'écrivit à son successeur la lettre qu'on a retrouvée.

Le coffre ne contenait pas seulement quatorze cent mille francs, mais encore une centaine de milles francs de bijoux, diamants et perles. Tout cet argent légitimement acquis et ces bijoux étaient destinés à l'actrice, et la mort vint contrarier des projets que nous ne connaissons pas.

Voilà pourquoi le coffre contenait de l'argent, des bijoux et la lettre d'un prince amoureux et déplité.

AUTOS ET MOTOS

Paris, 20 juin. — Mme Collin, vingt-neuf ans, demeurant rue de Passy, 72, a été hier, quai de l'Hôtel-de Ville, par une motocyclette, et grièvement blessée. On l'a admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

— Une automobile dont le conducteur a pris la fuite, a tamponné avenue de Choisy, un enfant de sept ans, Gustave Ménard, demeurant chez ses parents, rue Vandreanne, numéro 64.

— *Boulevard de Ménilmontant*, le petit Georges Mouroulet, six ans, dont les parents habitent rue des Pavillons, 72, a été broyé par une automobile qui a disparu à toute vitesse.

Accident d'automobile

Clermont-en-Argonne, 20 juin. — Ce matin une automobile montée par MM. Renard, chimiste, et Robert Dutilleul, ce dernier fils de l'agent de change de Paris, et par un mécanicien, arrivait à l'entrée du village, lorsqu'au passage à niveau de la ligne à voie étroite, dont la barrière n'était pas fermée, elle fut surprise par un train arrivant à toute vapeur.

L'automobile se brisa sur le train.

MM. Dutilleul, Napoléone et le mécanicien ont été fortement contusionnés.

LE MILLION DES CHARTREUX

La Commission d'Enquête

La séance est ouverte à 2 heures. M. Flandin préside.

Déposition de M. Paul Revoil

M. Paul Revoil, ministre plénipotentiaire, quarante-huit ans, demeurant à Mouriès, prête serment :

M. Revoil. — Je déclare que je ne sais rien de l'affaire dite des Chartreux ni de la tentative de corruption dont M. le président du Conseil aurait été l'objet.

Le président. — D'après la déposition de M. le président du Conseil devant la commission, une campagne aurait été organisée contre lui *dans l'intérêt du gouvernement général de l'Algérie*. On prétait au président du Conseil l'intention de confier à M. Edgar Combes le gouvernement général de l'Algérie.

M. Paul Revoil. — J'ai déclaré que j'étais étranger à toute campagne contre M le président du Conseil. J'ai renouvelé cette déclaration et j'ai protesté à nouveau quand j'ai donné ma démission. Tout le passé de mes services montre que je suis incapable de félonie.

M. Fabre. — S'il n'y a pas de corrélations entre les articles du *Dauphinois* et votre démission, pourquoi avez-vous donné votre démission.

M. Revoil. — A la suite des incidents parlementaires que vous connaissez, j'ai compris que j'avais perdu la confiance du Président du Conseil et je ne pouvais plus, dans ces conditions, continuer à gérer les intérêts qui m'étaient confiés.

M. Codet. — Désapprouvez-vous les articles du *Petit Dauphinois*.

M. Revoil. — J'ai dit que je ne savez rien de cette affaire, je ne puis donc pas juger, je ne puis être rien de plus.

M. Lerolle. — Vous expliquez-vous l'attitude de M. le Président du Conseil vis-à-vis de vous.

M. Revoil. — Non, et je vous prie de me dispenser de toute appréciation.

Une lettre de M. Baragnon

M. le Président communique une lettre de M. Baragnon déclarant qu'il ne connaît ni M. Lagrave, ni M. Chabert, ni M. Mascurand, ni aucun Chartreux, quel que soit son grade et n'excuse sur l'état de sa santé pour ne pas se rendre à la convocation qu'il a reçue, et il affirme que la campagne du *Petit Dauphinois* a été ouverte à son insu, mais qu'elle a continué pour la défense de son loyal collaborateur, entravée par le refus de la Cour d'assise.

Déposition de M. Lagrave

M. Michel Lagrave est introduit.

M. le Président. — Persistez-vous à affirmer que vous avez écrit à M. Edgar Combes en cours de route.

M. Lagrave. — Non seulement je persiste, mais mon brouillon de ma lettre et les corrections à l'encre qui sont de la même plume sténographe dont je me suis servi pour écrire la lettre à M. Millerand qui la commission a entre les mains.

J'avais de bonnes raisons pour suspecter les intentions de M. Ed. Combes, et c'est pourquoi j'insistais sur l'importance qu'il y avait pour le gouvernement à respecter l'engagement pris au sujet de la non divulgation du nom de M. Chabert.

Depuis 2 ans, aucune erreur de transmission ne s'est produite pour aucune de mes lettres. D'ailleurs, dans ces conversations *intimes avec M. Edgar Combes, jamais il n'a paru ne pas* avoir reçu ma lettre. Il m'a seulement dit que l'affaire était classée et qu'il n'y avait plus à s'en inquiéter.

M. Berthoulat. — Comment avez-vous été cité devant le juge ? Quels sont les témoins qui ont marqué votre déposition ?

M. Michel Lagrave. — Délité du secret professionnel, je puis tout vous dire. Cela m'est pénible, car je professe un profond respect pour la personne du Président du Conseil.

C'était quelques mois après l'entretien de décembre 1902, M. Edgar Combes me manda et me dit :

« Vous pouvez me rendre un très grand service. Je suis violemment attaqué, je suis accusé d'avoir touché un million des Chartreux, et, bien que cela soit faux, il m'est très difficile de me défendre. Vous vous rappelez comment j'ai reçu votre communication du décembre dernier. Voudriez-vous déposer dans ce sens devant le juge d'instruction ?

J'insistai sur l'impossibilité de livrer à l'instruction le nom de M. Chabert ; l'entretien en resta là. Le soir même je fis connaître à mon vieux M. Edgar Combes que mes présents au président du Conseil qui me dit que sa déposition aurait un grand intérêt pour son fils et pour lui.

Je fis les mêmes réserves. Le président du Conseil insista de telle sorte que je cédai. Le lendemain je recevais une convocation du juge d'instruction. Je commençai un dépérissement résistant aux exagérations où le juge semblait vouloir me pousser; au milieu de ma déposition, M. Edgar Combes se portait en personne plus impressionné pour cette intervention.

Nous déjeunions ensuite ensemble à la fin de ma déposition. Il corrigea même la première partie et fit remplacer « versée dans une caisse publique » par « mettre à la disposition du gouvernement. »

M. Berthoulat. — Il y a contradiction entre votre déposition et celle de M. Edgar Combes.

M. Lagrave. — J'ai été très surpris d'apprendre ces jours-ci que M. Edgar Combes avait déposé le même jour que moi et se trouvait en cause, sinon j'aurais demandé à connaître la déposition de M. Edgar Combes que je n'aurais pas accepté, car la contradiction existe dès les premiers mots où il est parlé, à propos de ma conversation, d'une démarche qui n'aurait été commencée par un tiers.

M Mulac. — M. Edgar Combes a-t-il dit qu'on ne lui avait pas impressionné sur proposition pareille à son père ?

M. Lagrave. — J'ai la conviction que M. Edgar Combes est un honnête homme tout comme son père. Mais il n'a témoigné son indignation sous aucune des formes qui ont été rapportées.

M Mulac lait observer que M. Lagrave a signé la déposition dont il nie aujourd'hui la portée.

M. Colin. — Vous dites que vous avez cessé votre déposition jusqu'aux dernières limites ? J'apporte un témoignage de nature à éclairer le juge et l'intéressé ont eu certainement l'intention de dramatiser mon témoignage. Pris entre les deux j'ai dû aller, en effet, jusqu'aux dernières limites au-delà desquelles la vérité eût été altérée.

M. Colin. — Le Président du Conseil ne vous a pas dicté votre déposition ?

M. Lagrave. — En aucune façon.

M. Colin. — Et le président ne vous a pas dit que vous aviez été l'intermédiaire d'une tentative de corruption.

M. Lagrave. — Nullement. Il m'a parlé en père désireux de défendre son fils contre les calomnies dont il était victime. Depuis, il m'a toujours « bien reçu.

M. Bonnevoy. — Vous employez toujours le pluriel *en parlant des faits antérieurs* ?

M. Lagrave. — Je n'ai aucun intérêt à sauvegarder et j'affirme à nouveau sur l'honneur que je ne sais rien en dehors du versement de 100,000 francs.

M. Fabien-Cesbron. — M. le président du Conseil a dit que vous étiez inconscient de l'importance de votre déposition.

M. Lagrave. — Alors, je ne m'explique pas *que le gouvernement m'ait maintenu dans les* fonctions que j'occupe.

M. Codet. — Est-il bien certain que le président du Conseil vous ait autorisé à taire le nom.

M. Lagrave. — Oui, comme il m'a promis de me couvrir vis-à-vis du ministre du commerce que je n'avais pas prévenu.

M. Codet. — Qu'est-ce qui vous a fait penser que M. Chabert était un homme sérieux.

M. Lagrave. — Contrairement à ce qu'il m'a dit, je tiens à affirmer que c'est le ministre, M. Milerand, qui m'a présenté M. Chabert. Cela me paraissait une recommandation suffisante.

M. Codet. — Vous n'avez connaissance que du versement de 100.000 francs ?

M. Lagrave. — Oui et, à ce propos, je tiens à dire que j'ai indiqué à M. Chabert plusieurs Comptes qui pourraient recevoir le versement, parmi lesquels le Comité Mascurand.

M. Simonet. — Comment le papier sur lequel est écrit votre brouillon ne porte-t-il aucune entête alors que vous avez dit que vous n'aviez à votre disposition que du papier à entête de l'exposition de St-Louis.

M. Le Moigne fait remarquer que le brouillon est écrit sur la moitié d'une grande feuille.

M. Simonet. — Comment jugeant M. Edgar Combes capable d'une mauvaise action ainsi que vous l'avez dit, lui écrivez-vous en l'appelant non cher ami ?

M. Lagrave. — Je ne pouvais pas user d'une lettre formelle que celle dont j'avais l'habitude, il n'y aurait rien compris.

M. Simonet. — Dans quelle circonstance M. Millerand vous a-t-il présenté M. Chabert et est-ce avant la fameuse conversation ?

M. Lagrave. — Je ne me rappelle pas, en tout cas, c'est bien avant la conversation dont vous parlez.

M. Arago. — Comment votre lettre à M. Edgar Combes a-t-elle été mise à la poste.

M. Lagrave. — Dans les mêmes conditions et en même temps que ma lettre à M. Millerand en cours de route à une station entre St-Louis et New-York.

M. Codet. — Voyez-vous un intérêt pour M. Edgar Combes à nier qu'il ait reçu votre lettre.

M. Lagrave. — Parfaitement, car ma lettre lui montrait que nous n'étions pas d'accord et cependant il ne m'a jamais parlé de ce désaccord, son silence, s'il avouait avoir reçu ma lettre ne se comprendrait pas.

M. Lerolle. — Vous prétendez que la déposition de M. Ed. Combes aggrave la vôtre en la niant.

M. Lagrave. — Absolument.

M. de Benoist. — M. Ed. Combes a dit que votre visage et votre attitude montraient que vous étiez très conscient de l'inconvenance et de l'indélicatesse de votre démarche.

M. Lagrave.—Alors je étonne qu'il ait conservé avec moi de bonnes relations comme je m'étonnais tout à l'heure que le Président du Conseil, m'ayant cru inconscient de l'immoralité de ma demande, m'ait maintenu en fonctions.

A un surplus je demande la confrontation avec M. Ed. Combes (mouvements).

La Commission décide qu'elle entendra d'abord M. de Valles puis simultanément M. Ed. Combes et Michel Lagrave.

M. Caffarelli. — La lettre à M. Ed. Combes, a-t-elle été inscrite sur votre registre de correspondance.

M. Lagrave. — Non !

M. Lagrave se retire. La séance est suspendue à 5 heures moins dix.

La séance est reprise à 5 h. 1[4.

Déposition de M. de Valles

M. de Valles est introduit.

M. de Valles Charles-Bernard, 51 ans, juge d'instruction, 14 rue d'Orléans, prête serment :

M. de Valles. — Je suis très désireux de préciser certains points. Le 14 avril 1903 je prouvais de la République m'a informé de l'ouverture d'une instruction. J'ai été saisi d'une tentative d'escroquerie contre X... car on supposait que les Chartreux avaient dû être sollicités par un des individus s'attribuant un crédit imaginaire, c'était à l'occasion des articles du *Petit Dauphinois* l'a conséquence M. Benson, M. Guerre, M. Verroort, etc., pour la journée du jeudi 16. Lorsque le mercredi soir le procureur de la République me priait de citer tout de suite M. Michel Lagrave comme témoin de moralité pour prouver que M. Edgar Combes, loin de solliciter des millions aux Chartreux, en avait refusé.

J'ai donc convoqué M. Lagrave pour le surlendemain vendredi. Or, ce dit : il va partir pour l'Amérique, convoquez-le pour demain jeudi. Je journée était assez chargée, mon cabinet d'instruction était assiégé par les reporters, je n'ai pas reçu tout de suite M. Lagrave. Il est entré dans mon cabinet vers 2 heures 1[4.

Il m'a fait la révélation que vous connaissez. Il l'a dictée lui même et d'un seul jet, cette première partie a pu durer une demi-heure ou trois quarts d'heure.

J'ai été très ému de ce qu'il venait me dire et je prévoyais qu'un scandale ne manquerait pas de se produire. Je croyais qu'il déclarerait plus tôt, même que cela n'a arrivé. J'ai insisté beaucoup pour connaître la personne dont il s'agissait, démontrant à M. Lagrave qu'il m'en était trop en tête pour, plus près son départ pour les Etats-Unis, sa déposition était connue du public.

Il faisait, selon moi, qu'il confiât du moins son secret à son ministre. C'est ce qui fut convenu. C'est moi qui, après cette lecture de la déposition, et été chercher M. Edgard Combes qui attendait dans un cabinet voisin. M. Edgard Combes était un plaisant et il était très dérangé, mon cabinet d'instruction était assiégé par les reporters, je n'ai pas reçu tout de suite M. Lagrave. Il est entré dans mon cabinet vers 2 heures 1[4.

Il m'a fait la révélation que vous connaissez. Il l'a dictée lui même et d'un seul jet, cette première partie a pu durer une demi-heure ou trois quarts d'heure.

J'ai été très ému de ce qu'il venait me dire et je prévoyais qu'un scandale ne manquerait pas de se produire. Je croyais qu'il déclarerait plus tôt, même que cela n'a arrivé. J'ai insisté beaucoup pour connaître la personne dont il s'agissait, démontrant à M. Lagrave qu'il m'en était trop en tête pour, plus près son départ pour les Etats-Unis, sa déposition était connue du public.

Il fall